



MAIRIE  
DE  
**ROSCANVEL**  
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)

Courriel: [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

**ARRETE MUNICIPAL POUR LA MISE EN PLACE  
D'UN ECHAFAUDAGE RUE DU PORT**

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,

Vu la demande présentée ce jour par Monsieur Stéphane GENDRON, société SASU LEBRETON GENDRON, 22 rue de Keraudren 29570 CAMARET SUR MER en vue d'effectuer des travaux de réfection sur la toiture de la propriété appartenant à Madame Pascale DEVOS, 9 rue du Port à Roscanvel,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile et le stationnement des véhicules,

**ARRETE CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En raison des travaux mentionnés ci-dessus, l'entreprise SASU LEBRETON GENDRON est autorisée à poser un échafaudage le long de la propriété de Madame Pascale DEVOS, 9 rue du Port à compter du 10 octobre 2024 et ce durant les travaux.

**Article 2 :**

Une signalisation sera mise en place rue du Port.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Stéphane GENDRON, société SASU LEBRETON GENDRON, 22 rue de Keraudren 29570 CAMARET SUR MER
- Conseil Départemental, antenne de Crozon
- Au Responsable des Services Techniques
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux

Fait à Roscanvel,

Le 10/10/2024

Le Maire,

Jean Yves GOURVEZ

